



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**

MONTREUIL, LE

SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU E3 -POLITIQUE DU DEDOUANEMENT

11, RUE DES DEUX COMMUNES

93558 MONTREUIL CEDEX

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :

Affaire suivie par : Yoann BAKHTI

Téléphone : 01 57 53 49 10

Mél : yoann.bakhti@douane.finances.gouv.fr

Télécopie : 01 57 53 49 40

Mél service : dg-e3-delta@douane.finances.gouv.fr

Réf : 180131

NOTE AUX OPERATEURS

Objet : Delta G : contrôle de recevabilité relatif à la donnée « type de trajet aérien » en un temps - ERRATUM

Par note n° 180069 datée du 1^{er} février 2018, le bureau E3 vous informait de la mise en œuvre, à compter du 22 février 2018, d'un nouveau contrôle de recevabilité dans Delta G relatif à la donnée « type de trajet aérien ».

La note précisait que dans le cadre d'un dédouanement en une étape, si un trajet aérien était servi, alors la donnée « type de trajet aérien » devait également être servie et être égale à « 1 », ceci afin de prendre en compte les frais de transport dans la valeur en douane.

Il s'avère que cette information est erronée. En effet, dans ce cas de figure, la donnée « type de trajet aérien » doit obligatoirement être servie mais celle-ci doit être différente de « 1 ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'administrateur supérieur des douanes
chef du bureau E3,

Signé

Claude LE COZ